

[lien](#)

Depuis 2013, de plus en plus d'établissements scolaires ont proposé aux familles volontaires d'inscrire en ligne leur enfant au lycée. En 2017, plus de 5 100 collèges et lycées avaient mis en place cette nouvelle démarche. Aujourd'hui, elle constitue une des "démarches en ligne" portées par le ministère de l'éducation nationale dans le cadre du programme "Action publique 2022".

- [Un service proposé à toutes les familles](#)
- [Des démarches simplifiées](#)

[S'inscrire au lycée : en ligne, c'est tellement plus simple](#)

Un service proposé à toutes les familles

L'inscription en ligne est **proposée en fin de troisième aux élèves poursuivant leur parcours au lycée** en :

- seconde générale et technologique
- seconde professionnelle
- première année de CAP

Les lycéens redoublant ou se réorientant dans ces formations sont également concernés.

L'inscription en ligne est accessible via le portail "Scolarité Services" ou depuis l'espace numérique de travail des collèges.

La campagne a lieu à la fin du troisième trimestre, selon un calendrier fixé par l'académie.

L'inscription en ligne permet aux parents :

- de procéder, sans se déplacer, à l'**inscription administrative de leur enfant dans son lycée d'affectation**
 - d'exprimer leurs souhaits pour les **enseignements au choix** (langues, enseignements d'exploration, enseignements facultatifs)
- et l'hébergement**
(externat, demi-pension, internat)
- de compléter **la fiche de renseignements administratifs** de leur enfant
 - de prendre connaissance des **documents complémentaires** à fournir au lycée, dont certains peuvent être téléchargés

Des démarches simplifiées

- l'inscription est possible depuis **n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24**
 - **la confidentialité est assurée : le dispositif d'authentification** basé sur un identifiant spécifique et un mot de passe provisoire fournis par l'établissement, est **validé par la Cnil**
- **un courriel de confirmation** récapitule la validation de l'inscription, les souhaits pédagogiques exprimés et les pièces à fournir

L'accès au service est facilité : un ordinateur est mis à disposition dans les établissements pour les familles qui ne sont pas équipées. L'utilisation du service en ligne "inscription au lycée" reste facultative pour les familles.

Chiffres clés

Une dématérialisation très attendue

90 % des Français souhaitent réaliser davantage de démarches administratives en ligne. (Sondage Ifop/ Acteurs publics- janvier 2014)

Un succès grandissant

En fin d'année scolaire 2016-2017, l'inscription en ligne au lycée a associé plus de 5 100 collèges et lycées: plus de 158 000 élèves ont ainsi été inscrits par ce mode. 95 % des parents qui ont répondu à l'enquête finale se sont déclarés "satisfaits".

L'École change avec le numérique

- un impératif pédagogique et un projet de société
- une stratégie permettant d'inscrire effectivement et durablement l'École dans l'ère du numérique
- des nouveaux services depuis la rentrée 2013

- etc.

www.education.gouv.fr/EcoleNumerique

EN SAVOIR PLUS Pages à consulter

L'inscription au lycée

- Conditions d'admission
- Passage privé-public
- Le redoublement dans l'établissement d'origine
- Inscription après un changement de domicile

[L'inscription au lycée](#)

Les aides financières au lycée

Il existe différentes aides financières en faveur des élèves de lycée : l'allocation de rentrée scolaire, les bourses de lycée, les bourses au mérite, les bourses d'enseignement d'adaptation, le fonds social lycéen, le fonds social pour les cantines.

[Les aides financières au lycée](#)